



2 - 1 / 4 - 00000 - 0



Vos réf : SAINT CLOUD
49490 NOYANT
Interlocuteur : **GOUDEY Pascal MOLLIER-**
SABET Vincent
Tél. : 0810 716 500
N° Contrat : BTA0095141

ALTUS ENERGY
100 RUE ALBERT CAQUOT
06410 SOPHIA ANTIPOLIS

Objet : Accusé réception demande de contrat

Lyon, le 24 décembre 2009

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception le 26/11/2009 de votre demande de contrat, concernant la production d'électricité produite à partir de l'énergie radiative du soleil qui s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'obligation d'achat d'énergie. Celle-ci est complète, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 10 juillet 2006.

En conséquence, l'indice K qui sera retenu lors de l'élaboration de votre contrat est celui de l'année 2009, correspondant à la valeur $K = 1.09411$.

Toutefois, nous vous rappelons les points fondamentaux suivants :

- si l'un des éléments renseignés dans la demande complète de contrat devait faire l'objet d'une modification avant la signature du contrat, il vous serait alors nécessaire d'établir une nouvelle demande complète de contrat annulant la précédente. La valeur de l'indice K serait alors calculée d'après la date de réception de cette nouvelle demande.
- la durée de votre contrat est subordonnée à la date de mise en service de votre installation qui doit intervenir dans un délai maximum de 3 ans, à compter de la date de demande complète de contrat reçue par EDF. Dans le cas où la mise en service interviendrait au-delà de ce délai de 3 ans, la durée contractuelle sera réduite de la durée du dépassement.
- dans le cas éventuel où vous renonceriez à bénéficier de ce contrat régi par le cadre réglementaire de l'obligation d'achat, vous voudrez bien nous en informer. Nous annulerions alors auprès du Gestionnaire de réseau la demande de rattachement au périmètre d'équilibre d'EDF de votre installation qui aurait pu être faite, en vous précisant les conditions de délais impartis. Nous vous informerions également des dispositions complémentaires à prendre.

Page 1/2

EDF - Département Administration
des Obligations d'achat
Agence Obligation d'Achat Solaire
177, Rue Garibaldi
B.P. 3013
69399 LYON CEDEX 03

Téléphone 0810 716 500
Télécopie 04 69 65 51 79
Mail QA-SOLAIRE@edf.fr

- La date de mise en service de votre installation sera la date de mise en service du raccordement au réseau de votre installation. **Elle doit nous être communiquée par lettre recommandée avec accusé de réception accompagné du formulaire joint dûment complété.**

Pour que votre installation puisse être raccordée au réseau public par le gestionnaire de réseau, il est nécessaire d'avoir un accord de rattachement de votre installation au périmètre d'équilibre d'EDF.

Pour ce faire, vous trouverez en pièce jointe la demande d'accord, en deux exemplaires, que nous vous demandons de nous retourner complétée et signée au moins 2 mois avant la date prévisible de la mise en service du raccordement au réseau public. **Merci de mentionner le numéro de CARD définitif** (celui-ci ne commence pas par SDO).

Dans la mesure où vous ne mentionnez pas votre n° de CARD définitif, vous ne pourrez pas vous connecter à votre espace personnel du site : edf-oasolaire@edf.fr pour suivre l'avancement de votre dossier.

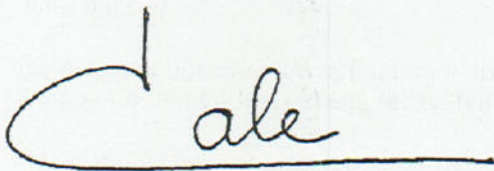
Dans le cas également éventuel où votre installation ne serait pas raccordée sur le réseau EDF, alors votre demande n'est pas recevable par EDF et le présent accusé n'a pas de valeur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le nouveau contexte législatif a conduit EDF à séparer **l'activité d'accès au réseau de distribution de l'activité d'achat de l'énergie électrique**. L'activité relative à l'achat d'énergie est de notre responsabilité.

Pour toute demande concernant le raccordement électrique de votre installation de production électrique nous vous prions de contacter ERDF au n° suivant : 0820 031 922.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable d'Agence AOA Solaire /po



P.J. : *2 exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre.
1 Fiche de déclaration de mise en service*